

Rapport d'activités 2025





Table des matières

Mot du président	1
Mission et mandat.....	2
Composition.....	3
Bilan des activités en 2025	4
L'année en chiffres	4
Carte des avis par arrondissement.....	5
Autres activités en 2025	6
Les nouveautés en 2025	7
Projets, enjeux et recommandations	8
Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.....	8
Requalification de bâtiments.....	9
Contribution écologique du patrimoine	10
Intégration des projets dans leur environnement.....	10
Interventions dans le Vieux-Montréal	11
Les avis émis en 2025.....	12

Mot du président

L'année 2025 a permis de jouer pleinement notre double rôle d'analyse de projets et de conseil. Au-delà des 30 dossiers traités et des 232 recommandations formulées, je constate que le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a davantage joué son rôle-conseil en 2025, et ce, en cohérence avec l'intention du conseil municipal lors de la création de cette instance il y a 24 ans.



En effet, le CPM est un observateur privilégié de l'évolution urbaine et des pratiques qui mettent à profit des disciplines de plus en plus variées pour développer la ville en tenant compte de ses qualités héritées. Il peut ainsi jouer son rôle-conseil sur de grands enjeux comme l'intégration du patrimoine dans la densification urbaine tel qu'abordé dans le PUM 2050, la gestion intégrée d'un site patrimonial comme le Vieux-Montréal ou l'impact écologique du patrimoine, tel qu'énoncé dans un rapport émanant d'un colloque du CPM. Sur toutes ces questions, nous avons partagé des pistes de solution, des idées novatrices et des recommandations constructives à l'Administration et aux élus municipaux.

Ainsi, le CPM raffine sans cesse ses analyses de projets en tirant profit des milliers d'avis qu'il a déjà produits, mais aussi grâce à ce regard approfondi qu'il porte sur la gestion du patrimoine à Montréal. L'ajout de nouvelles responsabilités au CPM cette année renforce d'ailleurs notre rôle et témoigne d'une appréciation de notre accompagnement stratégique.

Cette compétence dynamique, large et neutre, est possible grâce à l'engagement des membres experts, mais aussi des équipes municipales qui collaborent étroitement à l'amélioration des projets et permettent ainsi d'en améliorer la qualité. Je les remercie sincèrement de leur engagement.

Denis Boucher, président

Mission et mandat

Créé en 2002, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est le comité consultatif de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Il a pour mandat de formuler des avis éclairés et des recommandations sur les projets en patrimoine à l'intention des élus et de l'administration municipale.

Relevant du conseil municipal et administré par le Service du greffe, le CPM adopte une approche multidisciplinaire pour évaluer l'impact patrimonial des projets touchant les immeubles, sites, espaces publics et paysages. Il est composé de 14 membres experts nommés par le conseil municipal, issus de domaines variés : architecture, urbanisme, archéologie, foresterie urbaine, design urbain, architecture de paysage, conservation et histoire.

Jusqu'en novembre 2025, la responsable politique du CPM a été Madame Ericka Alneus, conseillère de la Ville pour le district Étienne-Desmarteau et membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne. À la suite des élections municipales et de la constitution du nouveau comité exécutif, le 18 novembre 2025, Madame Andréanne Moreau, conseillère de la Ville pour le district Champlain-L'île-des-Sœurs, a été nommée responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la langue française.

Dans le cadre de ses travaux, le CPM se joint ponctuellement au Comité Jacques-Viger (CJV) pour former un comité mixte. Cette collaboration permet de croiser les expertises des deux instances et d'enrichir l'analyse de projets d'envergure ayant des implications patrimoniales et urbanistiques majeures.

Le CPM joue un rôle central dans l'analyse de projets touchant des biens protégés par la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (LPC).

* Pour plus de détails, veuillez consulter la [page officielle du CPM](#).



Composition

Membres du CPM

- **Denis Boucher**, historien, président
- **Christian Gates St-Pierre**, archéologue, vice-président
- **Ève Wertheimer**, architecte en conservation, vice-présidente
- **Basel Abbara**, architecte en conservation
- **John Diodati**, architecte en conservation
- **Mathieu Dormaels**, spécialiste en culture et patrimoine
- **Mira Haidar**, architecte paysagiste en conservation
- **Christophe-Hubert Joncas**, urbaniste
- **Philippe Lupien**, architecte et architecte paysagiste

Membres suppléants du CPM

- **Naomi Lane**, spécialiste en patrimoine
- **Mélissa Mars**, designer d'intérieur spécialisée en conservation
- **Jean-François Sabourin**, urbaniste
- **Marie-Dina Salvione**, designer spécialisée en patrimoine moderne
- **Annick St-Denis**, géographe et écologiste forestière

Vous pouvez consulter les [biographies](#) de nos membres sur la [page officielle du CPM](#).

Bilan des activités en 2025

L'année en chiffres

Conseil du patrimoine de Montréal

21 avis

- Avis finaux : 16
- Avis préliminaires : 5

Comité mixte

9 avis et comptes-rendus

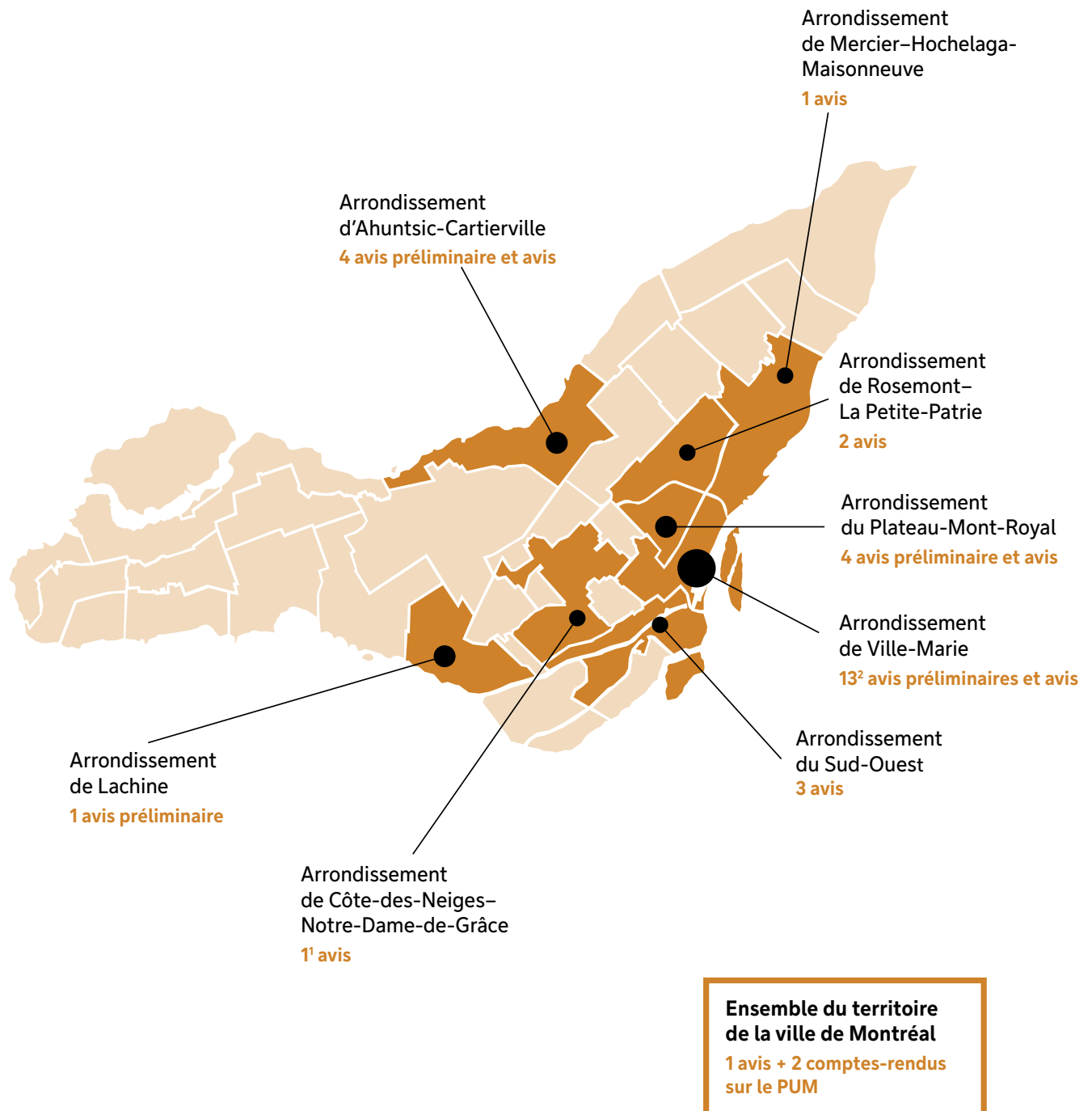
- Avis finaux : 5
- Avis préliminaires : 2
- Comptes-rendus : 2

Total : 30 avis et comptes-rendus

Ci-dessous : Projet de requalification de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes, vu depuis l'avenue des Pins
Crédit : © Blouin Beauchamp architectes + Beaupré Michaud et Associés, architectes (photo : Blouin Beauchamp architectes)



Carte des avis par arrondissement



1. Un avis touchant à la fois l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et l'arrondissement du Sud-Ouest.
2. Un avis touchant à la fois l'arrondissement de Ville-Marie et l'arrondissement du Sud-Ouest.

Autres activités en 2025

En 2025, le CPM a poursuivi son travail visant à consolider sa mission par des activités stratégiques, pédagogiques et politiques.

21 février : Rencontre statutaire avec les membres

Mars : Parution du document « Le patrimoine, accélérateur de la transition écologique ». Fruit du 9^e colloque du CPM de novembre 2024, ce texte affirme la position du CPM sur le principe que la préservation, la réutilisation et la valorisation du patrimoine bâti sont des leviers concrets pour réduire les émissions de GES

31 janvier, 14 et 28 mars : Participation, avec le Comité Jacques-Viger, à l'analyse du nouveau plan d'urbanisme de la ville

16 juin : Adoption par la Ville de Montréal du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050

25 juin : Adoption du règlement révisé du CPM (02-136), afin d'inclure les nouvelles mesures découlant du PUM 2050

5 septembre : Formation offerte par la Ville de Montréal à tous les membres de la communauté municipale sur la Politique de respect de la personne

10 septembre : Vin d'honneur à l'hôtel de ville pour souligner la contribution des membres des comités consultatifs

2 octobre : Visite de l'ancien hôpital Grace Dart, qui a fait l'objet d'un projet de reconversion sur lequel le CPM s'était prononcé en comité mixte en 2020 et 2021

13 novembre : Entrevue du président du CPM à l'émission 15-18 de Radio-Canada sur la préservation du patrimoine comme enjeu environnemental

Ci-dessous : Visite du projet Mellem Grace Dart par les membres du CPM
Crédit photo : ©Denis Boucher



Les nouveautés en 2025

À la suite de l'adoption du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050 en juin dernier, le mandat du Conseil du patrimoine de Montréal a été élargi afin de mieux répondre aux enjeux liés à la conservation du patrimoine bâti. Le PUM intègre désormais plusieurs orientations et pistes d'actions visant la mise en valeur des lieux de culte patrimoniaux, ainsi que des ensembles institutionnels et industriels présentant un intérêt patrimonial.

Ces ensembles, appelés à être requalifiés au cours des prochaines années, posent des défis complexes en matière de préservation de leurs qualités patrimoniales. Dans ce contexte, le conseil municipal a confié au CPM un rôle accru : celui d'analyser tout projet de démolition visant un immeuble patrimonial identifié à l'annexe 3 du PUM 2050 comme :

- Un lieu de culte patrimonial;
- Un bâtiment faisant partie d'un ensemble patrimonial institutionnel;
- Un bâtiment faisant partie d'un ensemble patrimonial industriel exceptionnel lorsque celui-ci est visé par un changement de familles d'usages.

Ce nouveau mandat renforce la mission du CPM en matière de protection du patrimoine et témoigne de l'importance accordée à ces bâtiments dans le développement de la ville.

Ci-dessous : L'ancien marché public de Maisonneuve et la fontaine-sculpture La Fermière
Crédit photo : © Simon Lanciault – Tourisme Montréal



Projets, enjeux et recommandations

En 2025, le CPM a été sollicité pour se prononcer sur 30 dossiers, dont 9 ont été examinés en comité mixte. Les projets présentés touchaient à la fois le patrimoine bâti et le patrimoine naturel, illustrant la diversité des enjeux patrimoniaux auxquels la Ville est confrontée. Parmi ces dossiers, 7 portaient sur la requalification de bâtiments ou ensembles patrimoniaux, qu'ils soient résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels. Un nombre élevé de projets (10) concernaient des interventions sur le domaine public en contexte patrimonial, incluant l'aménagement de rues et de leurs abords ou de parcs, dans une perspective de respect et d'intégration des caractéristiques patrimoniales des lieux. Le CPM a également consacré une partie de l'année à l'analyse du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en collaboration avec le Comité Jacques-Viger (CJV). Cette démarche conjointe a permis de porter une attention particulière aux enjeux patrimoniaux dans le cadre de la planification urbaine à long terme. Les projets examinés par le CPM ou le comité mixte en 2025 peuvent être regroupés en 5 grands thèmes :

Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

L'analyse du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 a mis en évidence l'importance croissante des enjeux patrimoniaux face à l'intensification urbaine. Le Plan propose d'accélérer la requalification du cadre bâti et de concilier transition écologique, qualité des milieux de vie et préservation des attributs identitaires de Montréal. Pour y parvenir, une expertise spécialisée en patrimoine devient essentielle. Alors que les arrondissements verront leurs responsabilités et prérogatives discrétionnaires s'élargir, la mobilisation de cette expertise s'avère stratégique pour assurer la cohérence des interventions locales avec les orientations de la Ville.

[Lire l'avis du comité mixte sur le PUM 2050](#)



Ci-dessus : Plan d'urbanisme et de mobilité 2050
Crédit : © Ville de Montréal

Requalification de bâtiments

Le nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 encourage la requalification des bâtiments patrimoniaux afin de répondre aux besoins d'espace. En 2025, plusieurs projets de cette nature ont été présentés au CPM, notamment l'ancienne brasserie Molson, le 2055, rue Drummond (ancien Winter Club) et l'entrepôt situé au 1, avenue Van Horne. Deux projets majeurs visaient la reconversion d'ensembles institutionnels à des fins résidentielles : l'ancien Institut des Sourdes-Muettes et l'ancien hôpital de la Miséricorde. L'adaptation d'un bâtiment patrimonial à un nouveau programme représente un défi, puisqu'il faut trouver un équilibre entre conservation et transformation. Pour le CPM, la requalification permet d'adapter les immeubles patrimoniaux à de nouvelles fonctions, tout en respectant leur identité.

[Lire l'avis du comité mixte sur l'ancien Institut des Sourdes-Muettes](#)

[Lire l'avis du comité mixte sur le 1, avenue Van Horne](#)

[Lire l'avis du CPM sur le site de l'ancienne brasserie Molson](#)

[Lire l'avis du CPM sur le 2055, rue Drummond \(ancien Winter Club\)](#)



Ci-dessus : Vue conceptuelle du Quartier Molson – Client : Montoni & Fonds immobilier de solidarité FTQ – Sid Lee Architecture & Bolide
Crédit: © Sid Lee Architecture

Contribution écologique du patrimoine

La conservation du patrimoine contribue à la lutte aux changements climatiques de diverses façons. Notamment, la requalification de bâtiments et la réutilisation des matériaux permettent de réduire les déchets et les émissions de GES. C'est pourquoi les démolitions, génératrices de beaucoup de déchets, devraient être limitées à des situations exceptionnelles et exiger la déconstruction.

Le CPM encourage la réduction de l'empreinte environnementale des projets par l'adoption d'une approche circulaire fondée sur la réutilisation et la transformation des immeubles patrimoniaux. Il est même d'avis que la quantité de GES évitée par la conservation et la requalification du patrimoine devrait être mesurée pour tous les projets. En 2025, il a publié des recommandations sur la contribution écologique du patrimoine dans le rapport ci-contre.



Ci-dessus : Page couverture du rapport « Le patrimoine : accélérateur de la transition écologique »

Crédit : © Conseil du patrimoine de Montréal

[Lire le document « Le patrimoine : accélérateur de la transition écologique »](#)

[Lire l'avis du comité mixte sur l'ancien Institut des Sourdes-Muettes](#)

[Lire l'avis du CPM sur l'ancien marché public de Maisonneuve](#)

Intégration des projets dans leur environnement

Le lien entre les projets et leur milieu d'insertion a fortement préoccupé le CPM à deux niveaux. D'abord, la connectivité aux quartiers est essentielle à la réussite de projets comme la requalification du site de l'ancienne brasserie Molson ou l'aménagement du nouveau parc-nature de l'écoterritoire de la falaise. Il est primordial qu'une perméabilité du tissu urbain favorise des liens piétons forts et sécuritaires, et qu'une planification territoriale cohérente assure l'intégration harmonieuse des projets au tissu urbain.

De plus, l'intégration des interventions aux contextes patrimoniaux exige que le tissu urbain, l'implantation du bâti, les qualités paysagères ou le design des éléments de mobilier soient réfléchis en fonction des caractéristiques spécifiques aux contextes d'insertion. Cela s'avère particulièrement important dans les aires de protection, pour lesquelles la Loi sur le patrimoine culturel expose des critères qui devraient figurer dans les conditions préalables aux projets.

[Lire l'avis du comité mixte sur le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise](#)

[Lire l'avis du CPM sur le réaménagement de l'avenue Henri-Julien](#)



Ci-dessous : Site du futur parc-nature de l'écoterritoire de la falaise
Crédit : © Ville de Montréal

Interventions dans le Vieux-Montréal

En 2025, le Vieux-Montréal a retenu l'attention du CPM en raison des fortes pressions qu'il subit : afflux touristique, reconversions et enjeux de cohabitation. L'analyse de projets d'envergure a révélé la fragilité du tissu patrimonial et le manque de balises pour encadrer les autorisations d'interventions sur le bâti, laissant place à trop d'interprétation de la part des propriétaires, des équipes municipales ou des concepteurs. Le CPM recommande de doter le site d'un cadre d'intervention clair et précis dans la foulée de l'élaboration du Plan d'action du Vieux-Montréal 2026-2030. Visant à planifier certaines actions à venir, ce plan d'action est l'occasion de réaffirmer la primauté du patrimoine et de prioriser l'élaboration d'un cadre d'intervention clair.

[Lire l'avis sur le 339-349, rue Saint-Paul Est](#)



Ci-dessus : Place Jacques-Cartier, Vieux-Montréal
Crédit : © Tourisme Montréal - Stéphan Poulin

Les avis émis en 2025

Avis émis en 2025 par le Conseil du patrimoine de Montréal et le comité mixte

Projet	Type d'avis		Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)
	CPM	Comité mixte	
Ahuntsic-Cartierville			
Démolition du 2572, boul. Gouin Est	Avis A25-AC-01		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Démolition d'une dépendance située au 2055, boul. Gouin Est	Avis A25-AC-02		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet
Le Plateau-Mont-Royal			
Transformation du 1, avenue Van Horne	Avis préliminaire A25-PMR-01	Avis AC25-PMR-01	Aucun
Réaménagement de l'avenue Henri-Julien (entre les rues Boucher et du Laos)	Avis A25-PMR-02		Aire de protection du monastère des Carmélites
Requalification du site de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes		Avis AC25-PMR-02	Aucun
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve			
Réfection des marquises et remplacement des sorties latérales de l'ancien marché public de Maisonneuve	Avis A25-MHM-01		Site patrimonial classé de l'Ancienne-Cité-de-Maisonneuve
Rosemont—La Petite-Patrie			
Redéveloppement du site de la cour à bois L. Villeneuve & cie		Avis préliminaire AC25-RPP-01	Aucun
Services centraux			
Stratégie de mise en valeur du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise		Avis AC25-SC-01	Aucun
Aménagement d'une piste cyclable sur la rue Guy (entre les rues Sainte-Catherine Ouest et William)	Avis A25-SC-01		Aire de protection de La chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix
Plan d'urbanisme et de mobilité 2050		Avis AC25-SC-02	S/O

Projet	Type d'avis		Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)
	CPM	Comité mixte	
Réaménagement de la rue Masson (entre la 1 ^{re} et la 17 ^e Avenue)	Avis A25-SC-02		Site patrimonial cité de l'Église-de-Saint-Esprit-de-Rosemont
Rénovation et agrandissement de la bibliothèque Saint-Charles	Avis A25-SC-03		Aucun
Restauration des berges et aménagement des espaces riverains du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation	Avis préliminaire A25-SC-04 Avis A25-SC-05		Site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet Aire de protection de la maison du Pressoir
Aménagement de la place de l'avenue McGill College (lot 2)		Avis AC25-SC-03	Aucun
Plan d'action du Vieux-Montréal 2026-2030		Avis préliminaire AC25-SC-04	Site patrimonial déclaré de Montréal Plusieurs sites et immeubles patrimoniaux classés
Plan directeur pour le site de la maison Le Ber-Le Moyne	Avis préliminaire A25-SC-06	Plusieurs sites et immeubles patrimoniaux classés	Site patrimonial classé Le Ber-Le Moyne
Réaménagement de la rue University (entre la rue Milton et l'avenue des Pins)	Avis préliminaire A25-SC-07		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal
Ville-Marie			
Redéveloppement du site de l'ancienne brasserie Molson – Demande de PPCMOI	Avis A25-VM-01		Aire de protection de la maison Marguerite-Hay
Projet d'agrandissement du 339-349, rue Saint-Paul Est	Avis A25-VM-02		Site patrimonial déclaré de Montréal
Reconstruction de l'escalier Redpath-Crescent—des Pins	Avis A25-VM-03		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Aire de protection de la maison Ernest-Cormier
Projet Phi Contemporain (405, rue De Bonsecours)	Avis A25-VM-04		Site patrimonial déclaré de Montréal
Reconversion à des fins résidentielles du site de l'ancien hôpital de la Miséricorde	Avis préliminaire A25-VM-05		Aucun

Projet	Type d'avis		Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC)
	CPM	Comité mixte	
Redéveloppement du 2055, rue Drummond (ancien Winter Club)	Avis A25-VM-06		Aire de protection de La Maison-Alcan Aire de protection de l'édifice du Mount Stephen Club Aire de protection de l'édifice du Mount Royal Club
Démolition de bâtiments et construction d'une tour résidentielle et commerciale (1225-1249, rue Metcalfe)	Avis A25-VM-07		Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Réaménagement du parc Percy-Walters	Avis A25-VM-08		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal Aire de protection de la maison Ernest-Cormier Aire de protection de la maison Charles-G.-Greenshields
Requalification de l'ancien hôpital Royal Victoria	Avis A25-VM-09		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal



Publié par la Ville de Montréal



Conseil du patrimoine de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1C6
cpm@montreal.ca

[Site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal](#)

Mars 2026

Montréal 

© Ville de Montréal (2026-01-21) 2483

Crédit photo de couverture

Place Jacques-Cartier
© Eva Blue - Tourisme Montréal

Crédit photo 3^{ème} de couverture

Vue du pont Jacques-Cartier et du site Molson
© Alexandre Choquette - Tourisme Montréal

Design graphique

Services des ressources humaines
et des communications

Coordination, rédaction et révision

Division de la planification et du soutien au greffe
Denis Boucher, président du Conseil du patrimoine
de Montréal

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN : 978-2-7647-2064-6 – PDF français